

Brambles

Politique sur les médias sociaux

Brambles Limited

Révisée : le 1^{er} janvier 2020

Version 2.0

POLITIQUE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Résumé de la Politique

Brambles reconnaît que les médias sociaux sont un moyen efficace de partager des informations et des opinions avec des membres de la famille, des amis et des groupes, peu importe où ils se trouvent dans le monde, et qu'ils servent de plus en plus de moyen de communication et de réseautage d'affaires pour les entreprises. Cependant, le recours aux médias sociaux présente également certains risques et amène certaines responsabilités. Pour aider les employés à prendre des décisions responsables au sujet de l'utilisation des médias sociaux, Brambles a instauré la présente Politique. Elle a été conçue pour protéger les intérêts de la société, de ses employés et de ses clients et fournisseurs, pour faire en sorte que toute mention de Brambles ou de ses filiales ne transgresse pas les exigences de confidentialité et d'assurer la conformité avec le Code de conduite de Brambles et sa Politique de divulgation permanente et de communication.

La Politique sur les médias sociaux de Brambles s'applique à tous les employés qui travaillent pour Brambles ou l'une de ses filiales.

Que sont les médias sociaux?

Les médias sociaux comprennent tous les moyens de communication et toutes les informations ou tout le contenu, peu importe la forme, affichés sur Internet, ainsi que toute forme d'utilisation sociale des ordinateurs. Les plateformes de médias sociaux prennent différentes formes, y compris, sans s'y limiter, votre blogue ou microblogues ou ceux d'un autre (comme Twitter, Tumblr), les communautés de contenu (comme YouTube), les sites de réseautage social et professionnel (comme Facebook et LinkedIn), les forums de discussion (comme Whirlpool et les groupes de Google), les encyclopédies en ligne (comme Wikipédia) et les jeux et communautés sociaux et virtuels (comme World of Warcraft, Second Life).

L'application des médias sociaux ne cesse de croître et évolue à une vitesse fulgurante. Cette politique vise également toute application future des médias sociaux, peu importe leur forme.

Pourquoi la société Brambles a-t-elle développé une politique sur les médias sociaux?

En tant que société cotée en bourse, Brambles (et par extension, ses employés) doit conserver une certaine échelle de valeurs quant au fond et à la forme de sa communication, tant à l'interne qu'à l'externe. Les principes et lignes directrices qui se trouvent dans les politiques de Brambles, dont son Code de conduite et son objectif Zero Harm, s'appliquent aux activités en ligne, dont celles qui se rapportent aux médias sociaux. Ultiment, chaque personne est entièrement responsable de ce qu'elle affiche en ligne. Avant de créer du contenu en ligne, il est donc nécessaire de songer aux risques et aux avantages en cause. Gardez à l'esprit que tout volet de votre comportement qui a des répercussions néfastes sur votre rendement au travail, le rendement de vos collègues ou les clients, fournisseurs ou personnes qui travaillent pour le compte de Brambles ou de filiales peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Des affichages inappropriés, dont des remarques discriminatoires, du harcèlement et des menaces de violence ou des comportements inappropriés ou illégaux semblables, et tout comportement qui comprend la divulgation de renseignements confidentiels de Brambles, de ses clients ou de ses fournisseurs et de questions liées au travail de ses employés ne seront pas tolérés.

Que se passe-t-il si une personne viole les clauses de cette politique?

Le non-respect de la présente politique peut conduire à des actions disciplinaires contre un ou plusieurs employés, jusque et y compris le licenciement. Il peut également entraîner des actions en justice entamées par des tiers contre la société ou un ou plusieurs de ses employés.

Pour toute question ou tout commentaire, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse socialmedia@brambles.com

PRINCIPES DIRECTEURS

Faites preuve de respect – Soyez juste et courtois envers vos collègues, clients, fournisseurs et toute personne qui travaille pour le compte de Brambles ou de ses filiales. Évitez les déclarations, photographies, vidéos ou capsules audio qui pourraient raisonnablement être perçues en tant que mal intentionnées, obscènes, menaçantes ou intimidantes, qui sont diffamatoires envers des collègues, clients ou fournisseurs ou qui pourraient constituer du harcèlement ou de l'intimidation. À titre d'exemple, on peut citer du contenu qui vise à intentionnellement nuire à la réputation d'une personne ou qui peut contribuer à un milieu de travail hostile en raison de la race, du sexe, de la couleur, de la nationalité ou de l'origine nationale, de la classe, de la religion, de l'âge, de l'incapacité, de l'état matrimonial, de l'orientation sexuelle ou de l'identification sexuelle, de l'opinion politique ou d'un autre statut protégé par la loi applicable. **Tout ce qui est en ligne est public** – N'oubliez pas que les collègues, clients et fournisseurs ont souvent accès au contenu que vous affichez en ligne. Par souci de respect des meilleures pratiques, Brambles recommande aux employés de régler leurs paramètres de confidentialité au niveau le plus élevé pour les pages ou les sites de médias sociaux.

Respectez la confidentialité – Assurez la confidentialité des secrets commerciaux et des informations confidentielles de Brambles et de ses filiales ainsi que de celles de ses clients ou fournisseurs. Les secrets commerciaux et informations confidentielles peuvent comprendre des renseignements sur l'élaboration de processus, produits, services, savoir-faire et technologies et résultats financiers. Évitez d'afficher des prix, des renseignements financiers ou des données opérationnelles, rapports, politiques ou procédures internes ou autres communications internes confidentielles liées aux activités, comme des renseignements sur les voyages d'affaires ou les nominations, qui ne sont pas du domaine public. Évitez également d'afficher des informations confidentielles sur les clients ou fournisseurs qui ne sont pas du domaine public.

Respectez les lois sur les divulgations de renseignements financiers – Il est illégal de faire part de renseignements privilégiés ou de « primeurs » à d'autres afin qu'ils achètent ou vendent des actions ou des titres, y compris par l'intermédiaire de médias sociaux. De tels comportements constituent également une infraction à la Politique sur les titres ou à la Politique de divulgation permanente et de communication de la société.

Faites preuve de transparence – Identifiez-vous en tant qu'employé à tout moment où vous créez un lien à partir de votre blogue, site Web ou autre site de réseautage social vers un site Web de Brambles (ou d'une filiale). Si Brambles (ou une de ses filiales) est visée par le contenu que vous créez, soyez ouvert et transparent au sujet du fait que vous êtes un employé et indiquez clairement que votre opinion ne représente pas celle de Brambles ou de ses filiales, ou de ses employés, clients, fournisseurs ou des personnes qui travaillent pour son compte. Si vous publiez un blogue ou affichez du contenu en ligne relativement au travail que vous faites ou du travail de Brambles (ou de ses filiales), mieux vaut y ajouter un avertissement tel que : « Les commentaires affichés sur ce site sont les miens et ne représentent pas nécessairement les opinions de Brambles ou de ses filiales. »

Seuls les porte-parole autorisés peuvent agir pour le compte de la société – la Politique de divulgation permanente et de communication de Brambles définit les employés autorisés à parler aux médias, aux analystes et aux actionnaires en son nom. Elle s'applique à toutes les formes de communication, notamment celles faites par le biais des médias sociaux. À moins d'avoir été autorisé en vertu de la Politique de divulgation permanente et de communication à parler au nom de Brambles, vous ne devez pas vous représenter en tant que porte-parole de la société.

Vous agissez en tant qu'individu – vous êtes personnellement responsable de la confidentialité et des risques liés à la sécurité pour toutes vos contributions et autres communications sur les médias sociaux.

Il est impossible de véritablement supprimer ce qui est affiché sur Internet – Assurez-vous que les renseignements et nouvelles que vous affichez en ligne sont véridiques; si vous faites une erreur, corrigez-la rapidement. Soyez honnête au sujet des messages que vous avez modifiés. N'oubliez pas que tout le contenu Internet ou presque est archivé. Par conséquent, il est possible de faire des recherches même parmi le contenu supprimé. N'affichez jamais de renseignements ou de rumeurs que vous savez être faux au sujet de Brambles ou de ses filiales, ou de ses employés, clients, fournisseurs ou concurrents.

Utilisation de médias sociaux au travail – Abstenez-vous d'utiliser des médias sociaux au travail ou sur l'équipement que nous fournissons, à moins qu'il s'agisse d'une utilisation approuvée pour le travail par votre directeur ou qui respecte les politiques de la société. N'utilisez pas votre adresse courriel de la société pour vous inscrire à des réseaux sociaux, des blogues ou d'autres outils en ligne à des fins personnelles.

Aucunes représailles – Brambles interdit toutes les représailles contre un employé pour avoir signalé une infraction éventuelle de cette Politique ou avoir collaboré à une enquête. Un employé qui fait subir des représailles à un autre employé pour avoir signalé une infraction éventuelle de cette Politique ou avoir collaboré à une enquête s'expose à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Ce qui suit est une liste suggérée de choses à faire et à ne pas faire qui doit être lue en parallèle avec ce qui précède. Les choses à faire et à ne pas faire, en plus de la Politique, sont administrées selon les lois et règlements applicables.

À FAIRE

À NE PAS FAIRE

- ✓ <http://www.clker.com/clipart-check-mark.html> Protéger les secrets commerciaux et informations confidentielles, comme il est indiqué ci-dessus, et les informations confidentielles des clients et fournisseurs. Si vous avez accès à ces renseignements, assurez-vous qu'ils ne sont publiés sur aucun site Web de médias sociaux.
- ✓ <http://www.clker.com/clipart-check-mark.html> Faites toujours preuve de transparence et divulguez que vous êtes un employé si vous affichez du contenu sur le travail que vous faites ou les produits et services de Brambles (ou de ses filiales).
- ✓ <http://www.clker.com/clipart-check-mark.html> Rappelez-vous que tout ce qui est publié via les médias sociaux peut se répandre comme une traînée de poudre, quels que soient vos paramètres de sécurité.
- ✓ <http://www.clker.com/clipart-check-mark.html> Reconnaître ses erreurs. Si vous vous rendez compte que vous avez enfreint cette politique, dites-le à votre directeur dès que possible.
- ✓ <http://www.clker.com/clipart-check-mark.html> Respecter la loi et les politiques de Brambles.
- ✓ <http://www.clker.com/clipart-check-mark.html> Nous recommandons de maintenir un niveau de sécurité approprié sur vos pages de médias sociaux personnelles.
- ✗ [javascript:edit\(12301\)](javascript:edit(12301)) Utiliser des médias sociaux pour intimider, harceler, faire preuve de discrimination à l'égard de quelqu'un, notamment les collègues de travail, les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires.
- ✗ [javascript:edit\(12301\)](javascript:edit(12301)) Afficher des commentaires diffamatoires au sujet des produits ou services de Brambles ou de ceux de ses filiales, ou sur ses clients, fournisseurs ou concurrents.
- ✗ [javascript:edit\(12301\)](javascript:edit(12301)) Afficher des images des logos, marques de commerce ou autres biens de Brambles dans un billet qui concerne les produits et services de la société, à moins d'avoir reçu l'autorisation de Brambles.
- ✗ [javascript:edit\(12301\)](javascript:edit(12301)) Répondre à un commentaire négatif ou offensant au sujet des produits ou services de Brambles émis par un tiers, dont des clients, fournisseurs ou concurrents. Il est demandé aux employés de signaler de telles situations à leur direction ou à l'équipe des communications locales. Elles seront en mesure de répondre conformément à la Politique de divulgation permanente et de communication de Brambles.